

Inscriptions en maternelle et en CP

du 15 janvier au 2 février

Votre enfant va entrer en septembre 2024, en 1^{re} année de maternelle ou au CP ? Votre enfant intègre une école publique maternelle ou élémentaire de la Ville ? Vous devez inscrire votre enfant auprès de la Direction du service Education-Jeunesse du 15 janvier au 2 février 2024.



- **Les enfants nés en en 2021** pour les inscriptions en maternelle
- **Les enfants nés en 2018** pour les inscriptions au CP

Les inscriptions s'effectuent :

- en mairie : 90 avenue du professeur Emile Sergent aux horaires d'ouverture
- ou par courriel : education-jeunesse@epone.fr

Les documents à fournir :

- Livret de famille
- Carnet de santé de l'enfant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation CAF
- Avis d'imposition 2023 sur revenus 2022

Coordonnées

Hôtel de Ville
90 avenue du professeur Emile Sergent
78680
Epône
Infos pratiques

Horaires ouverture mairie

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h15